

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2017

Date de convocation : 20 juillet 2017

Date d'affichage : 20 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-six juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François - GRACIANO Manu - BETON Brigitte - DERBIER Paul - JUVENON Marie-Hélène - TRAINEAU Marie-France – ANGE Josiane - CAMU Géraldine - GIROT Dominique.

Absents excusés : GRANGER Franck – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie– GIRERD-CHANEL Laurence

Procurations : GRANGER Franck à GRACIANO Manu – ROBIN Christelle à TRAINEAU Marie-France – LABLANQUI Jean-Marie à AUROUX François.

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017
- CONCLUSION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DE LA MAIRIE (10 LOTS SUR 12)

Considérant les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'équipe de Fabien RAMADIER, en vertu d'un accord-cadre attribué par la délibération n° 11/2016 du 31 mars 2016,

Vu la consultation lancée et les plis réceptionnés en conséquence à la date du 17 juillet 2017,

Vu l'analyse des offres effectuée en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu le rapport d'analyse des offres validé par la Commission d'appel d'offres qui en découle,

Le Maire propose d'attribuer 10 lots sur 12 aux entreprises ayant proposées les offres économiquement les plus avantageuses. Pour les deux lots restants, une négociation est à engager notamment pour obtenir des précisions techniques sur les offres proposées.

- Lot n° 1 Désamiantage :
 - o Nom : TBC
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 11 075 €
- Lot n° 2 Déconstruction de bâtiment :
 - o Nom : SARL des Littes – ETS BOISSET JM
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 6 302 €
- Lot n° 3 Gros œuvre :
 - o Nom : COBAT
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 169 879,69 €
- Lot n° 4 Charpente bois – Traitement des bois :
 - o Nom : FROMENT
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 42 090,56 €

- Lot n° 5 Etanchéité :
 - o Nom : GREE
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 1 392,94 €
- Lot n° 8 Cloisons – Plafonds – Peintures :
 - o Nom : EURL ANDOLFATTO et Fils
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 159 581,16 €
- Lot n° 9 Electricité – Courants faibles :
 - o Nom : Electricité MARGIRIER
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 88 781,70 €
- Lot n°10 Revêtements de sols – Faïences :
 - o Nom : SARL CLUZEL Frères
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 46 760,20 €
- Lot n° 11 Ascenseur :
 - o Nom : CFA Division de NSA
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 25 300 €
- Lot n° 12 Chauffage – Ventilation – Plomberie :
 - o Nom : DUPONT
 - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 130 815,49 €

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRET**

Vu les propositions reçues en mairie suite à une consultation lancée auprès des établissements bancaires,

Considérant que pour combler le besoin de financement de la section d'investissement de la M14, la conclusion d'un contrat de prêt est nécessaire.

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la rénovation et de la mise en accessibilité de la mairie et de ses abords, il est nécessaire de réaliser un emprunt. Après études des propositions reçues, le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.

- Montant : 100 000 €
- Taux : 1,40 %
- Durée : 20 ans
- Amortissement : échéances constantes
- Echéances : semestrielles
- Date limite de versement des fonds : septembre 2017
- Frais de dossier : 200 €
- Montant des intérêts à échéance : 9 568,75 €

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E 1157 SITUEE RUE DE LA VALLEE**

Considérant que le haut de la parcelle E 1157 est situé à proximité de l'église, à l'emplacement d'un futur cheminement piéton et parc communal prévu dans le projet d'aménagement de la Place Henri Bossanne.

En accord avec les propriétaires, le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle E 1157 aux conditions suivantes :

- Surface : 250 m² environ (métrage en cours par un géomètre)
- Prix : 15 000 €

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION DE LA PARCELLE ZW 320 SITUEE LES SETEREES**

Considérant que la parcelle ZW 320 est située dans l'emprise d'un emplacement réservé sur le PLU pour la mise en place d'un aménagement paysager et des jardins familiaux.
En accord avec les propriétaires, le Maire propose d'acquérir la parcelle ZW 320 pour la somme de 500 € (soit 1 € le m²).

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN MARCHE DE SERVICE POUR LA LIVRAISON DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Considérant que le marché précédent n'est plus effectif à compter du 1^{er} septembre 2017 pour cause de résiliation à l'initiative de la commune,
Vu la consultation lancée et les plis réceptionnés en conséquence à la date du 12 juillet 2017,
Vu l'analyse des offres effectuée en collaboration avec l'appui d'Agribiodrôme, missionné par Valence Romans Agglo en soutien aux communes,
Vu le rapport d'analyse des offres validé par la Commission d'appel d'offres qui en découle,
Le Maire propose d'attribuer le marché de service pour la livraison des repas au restaurant scolaire au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères fixés préalablement à la mise en concurrence : PROVENCE PLATS – Terres de cuisine

Voté à l'unanimité

- **FIXATION DU TARIF DE LA CANTINE**

Le Maire propose de maintenir le tarif d'un repas pris au restaurant scolaire municipal à 4,10 € à partir du 1^{er} septembre 2017 et de maintenir le tarif majoré en cas d'inscription hors délai au restaurant scolaire au double du coût d'un repas, soit 8,20 euros.
Toutefois, avec le nouveau prestataire de livraison des repas, des changements d'organisation pouvant être possibles, le Maire propose de revoir le règlement de la cantine en fonction des exigences du nouveau marché public.

Voté à l'unanimité

- **FIXATION DU TARIF DE LA GARDERIE**

Le Maire propose de maintenir le tarif de la garderie tel qu'en vigueur aujourd'hui.

ENFANT EN PRIMAIRE			
TARIF	OCCASIONNEL	FORFAIT TRIMESTRE POUR UN ENFANT	FORFAIT TRIMESTRE A PARTIR DU 2EME ENFANT
MATIN (DONT MERCREDI MIDI)	1,60 €	57,00 €	41,00 €
SOIR	2,40 €	72,00 €	54,00 €
MATIN ET SOIR	3,80 €	121,00 €	90,00 €
ENFANT EN MATERNELLE			
TARIFS	OCCASIONNEL	FORFAIT TRIMESTRE POUR UN ENFANT	FORFAIT TRIMESTRE A PARTIR DU 2EME ENFANT
MATIN(DONT MERCREDI MIDI)	1,60 €	57,00 €	41,00 €
SOIR	4,00 €	120,00 €	90,00 €
MATIN ET SOIR	5,40 €	170,00 €	125,00 €

Voté à la majorité (16 voix pour, 1 abstention – Brigitte BETON),

- **MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LES TAP**

Après trois ans de fonctionnement et en l'absence de garantie de la part de l'Etat du maintien de sa participation au financement des TAP par le biais d'un fonds d'amorçage, la commission scolaire propose de mettre en place un service des TAP payants à la rentrée et dont les modalités sont les suivantes :

- Abonnement à régler lors de l'inscription à chaque cycle (de vacance à vacances) : 15 €
- Pour les situations exceptionnelles, un prix à l'unité pour l'accueil seulement ponctuellement d'un enfant : 3 €

Voté à la majorité (14 voix pour, 1 abstention – Fabrice LARUE, 2 voix contre – Frédéric MANEVAL et François AUROUX)

- **CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE**

Considérant qu'en raison du surcroît de travail au service technique conséquent à l'entretien des espaces verts l'été, des congés des agents titulaires et du départ anticipé d'un apprenti avant l'été Le Maire estime qu'il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à temps non complet (30 heures de travail hebdomadaires) au service technique pour les périodes suivantes :

- du 26 juin au 11 août 2017
- du 3 juillet au 18 août 2017

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE TECHNIQUE A COMPTER DU 21 AOUT 2017**

Il est décidé de recourir à un contrat d'apprentissage, avec un jeune en formation au lycée horticole (CAPA ou BP) pour renforcer les effectifs au service technique (espaces verts).

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE ET D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

L'agent sur le double poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe voit sa répartition horaire modifiée : plus que 2,38 heures annualisées pour le poste d'adjoint du patrimoine (soit 3 heures de présence en TAP les jeudis après-midi en période scolaire) et 32.62 heures annualisées en mairie

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPALE 2EME CLASSE**

Une ATSEM principale 2^{ème} classe voit son temps de travail annualisé augmenté pour terminer les lundi, mardi et vendredi à 13h15 au lieu de 13 heures, dans un souci de bonne organisation du service.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU FINANCEMENT DU PROJET DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL D'UNE CONSTRUCTION AU RESEAU BASSE TENSION CHEMIN DES ECOLIERS**

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. Eric REYNAUD située Chemin des Ecoliers à partir du poste Four Banal

Dépense prévisionnelle HT 4 792,49 €

Dont frais de gestion HT : 228,21 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements hors taxe mobilisés par le SDED 3 487,67 €

Forfait communal 1 304,82 €

Voté à l'unanimité

- **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Au vu des éléments d'analyse, mais aussi des objectifs volontaristes portés par le SCoT du Grand Rovaltain pour la croissance démographique et le rééquilibrage de la construction au profit des pôles urbains, quatre orientations sont proposées pour le PLH :

- Orientation 1 : Renforcer les centralités

- Orientation 2 : Réhabiliter durablement et adapter les logements au handicap et au vieillissement
- Orientation 3 : Construire la diversité
- Orientation 4 : Accueillir les publics fragiles

La commune émet un avis favorable avec réserves sur le projet de PLH arrêté par la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

- La commune de Clérieux demande la mise en place d'un Observatoire du foncier pour suivre l'évolution du prix des terrains sur le territoire de l'agglomération
- La commune de Clérieux demande à ce que les dispositifs de béguinage/veille bienveillante ne soient pas comptés dans le nombre de logements sociaux d'un territoire ou qu'une dérogation soit mise en place pour poursuivre sereinement ces projets.

Voté à la majorité (12 voix pour, 5 abstention – François AUROUX pour deux voix, Jean-Marie-WOZNIAK, Paul DERBIER, Rachel SILVESTRE)

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 384 SITUÉE CHEMIN DES CARRIERS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 juillet 2017, adressée par Maître MONTBARBON, notaire à Valence, en vue de la cession d'une propriété située Chemin des Carriers, à Clérieux, cadastrée ZM 384, d'une superficie totale de 1 045 m², appartenant à M. et Mme VIS Christophe.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Fabrice LARUE :

- Voirie ZA des Fabriques à transférer à l'agglo : choix d'une hypothèse pour le transfert de charges

Brigitte BETON :

- Journée du personnel le 28 août
- Animation pour les jeunes avec l'agglo le 30 août

Josiane ANGE

- Restaurant : toujours en recherche de partenaire, personne n'ayant donné suite
- Pot pour la cessation d'activité de JC MARTIN (garage)

François AUROUX

- Problème de hauteur de mur construit/à construire aux Mas
- Manque le solde du paiement pour l'achat de la parcelle ZW 88

Géraldine CAMU

- Débriefing PCS à prévoir

Marie-France TRAINÉAU

- Rencontre au Département pour présenter le projet de béguinage

Manu GRACIANO

- Exercice PCS instructif, des propositions de changements/d'amélioration ont été faits, la préfecture a félicité Clérieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.